

Section Sécurité	Nombre de pages 1
Titre Moniteurs et monitrices	Date d'entrée en vigueur Le 28 août 2012

Énoncé	Le CTSE peut exiger qu'un transporteur embauche une monitrice ou un moniteur pour un itinéraire ou un trajet-donné afin d'aider la conductrice ou le conducteur dans sa gestion des élèves.
Modalités	<p>La direction d'école, en consultation avec le CTSE et le transporteur, doit être en mesure de fournir les raisons justifiant la présence d'une monitrice ou d'un moniteur à bord du véhicule scolaire pour l'itinéraire ou le trajet.</p> <p>La direction remplit le formulaire de demande approprié et l'achemine au Consortium. Après avoir analysé la demande, le CTSE peut exiger ou non que le transporteur embauche une monitrice ou un moniteur. Le CTSE fait connaître sa décision à l'école.</p>

Dates de révision :
19 juin 2012